

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2020 N°2020/08

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à huis-clos, à la salle polyvalente de SAUBENS, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/12/2020

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, GEWISS Mathilde, JEANNOT Valentine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoub
MM BONNET Benoît, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MANGION Denis, MARIUZZO Bernard, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations : LAHANA Agnès à Sandrine RENAUD
MASSIA Kristel à Isabelle GARY

Secrétaire de séance : M. GUILLEMET Olivier

Présentation projet photovoltaïque dans des champs privés de la commune

Baptiste GRUAULT, de la société BayWa.re et Thibault LEVESQUE, de la société Babel Energie, sont venus présenter ce projet en séance.

DELIBERATIONS

N°2020/64 - Election des adjoints

en exercice : 19
présents : 17
votants : 19
exprimés
pour : 19
contre : 0
abstentions : 0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste A, 19 voix

- La liste A ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés : Mme GEWISS Mathilde, M. PEYRIERES David, Mme JEANNOT Valentine, M. LAMBERT David, Mme PENNEROUX Béatrice

N°2020/65 – Rénovation énergétique groupe scolaire

en exercice : 19
présents : 17
votants : 19
exprimés
pour : 19
contre : 0
abstentions : 0

Le Maire rappelle que le conseil municipal du 29 septembre 2020 avait validé la réalisation de travaux exceptionnels de rénovation énergétique sur le groupe scolaire et l'école de musique.

Dans l'optique de s'associer pleinement à la politique de soutien des PME du bâtiment menée par le Muretain Agglo, la Mairie de Saubens a en effet décidé de programmer d'ici à la fin de l'année des travaux de rénovation de l'école de musique, des écoles maternelles et élémentaires.

Il s'agit de remplacer les menuiseries de l'école de musique et les portes d'entrées du groupe scolaire, pour optimiser la performance énergétique des locaux mais aussi mettre en accessibilité les lieux et améliorer le confort des utilisateurs.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une aide par le muretain agglo via les fonds de concours exceptionnels au titre de la relance. Le montant de cette aide reste à déterminer.

Il est en outre proposé de solliciter un financement de ces travaux auprès du conseil départemental.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Menuiseries école de musique	12 674,33 €	Subvention Muretain Agglo	4 850,12 €
Alimentation électrique volets roulants	600,00 €	Subvention CD31 (40% du ht)	8 083,53 €
Portes entrées maternelle et élémentaire	6 934,50 €	Participation communale	11 316,94 €
TVA 20%	4 041,77 €		
Total dépenses	24 250,60 €	Total recettes	24 250,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux exceptionnels de rénovation de bâtiments communaux proposés par M. Le Maire ainsi que le plan de financement proposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention utile sur ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

2020/66 - Construction d'une salle énergétiquement performante – salle multisports – demande de subventions

Le Maire rappelle que le conseil municipal du 10 mars 2020 avait validé la construction d'une salle multisports énergétiquement performante, pour un montant de 1 302 450 € HT et sollicité l'aide du conseil départemental pour ce faire.

Pour s'assurer d'atteindre au mieux ses objectifs ambitieux, la commune va lancer un Marché Public Global de Performance qui lui permettra de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage contraint au bon respect de l'enveloppe allouée et des critères de performance définis en amont.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Construction d'une salle multisports Travaux ht + surcoût surélévation	1 500 000,00 €	Subvention Conseil départemental	450 000,00 €
		Subvention DSIL	517 500,00 €
AMO et Moe	225 000,00 €	Subvention Conseil Régional	431 250,00 €
Etudes géotechniques, coordonnateur SPS, bureau de contrôle,	125 000,00 €	Participation communale	821 250,00 €
TVA 20%	370 000,00 €		
Total dépenses	2 220 000,00 €	Total recettes	2 220 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux de construction d'une salle multisports proposés par M. Le Maire ainsi que le plan de financement proposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention utile sur ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

2020/67 Terrain de Padel - demande au CD31 de valoriser l'aide accordée (augmentation de la dépense prévisionnelle)

Le Maire rappelle que le conseil municipal du 11 mars 2019 avait validé l'installation d'un terrain de Padel, pour un montant de 30 845 € ht et sollicité l'aide du conseil départemental pour ce faire.

Le conseil départemental, dans sa séance du 19/09/2019, a validé le versement d'une aide de 12 194 € à la commune.

Après réception des premières offres, il s'avère que le prix du projet a été réévalué et est désormais porté à 47 050 € ht.

M. le Maire propose donc d'adresser une demande d'aide complémentaire au conseil départemental.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Installation padel - coût réévalué	47 050,00 €	Subvention 1 Conseil départemental <i>40 % du montant total HT initial</i>	12 194,00 €
		Subvention complémentaire Conseil départemental <i>40 % du surcoût ht de 16 565 €</i>	6 626,00 €
TVA 20%	9 410,00 €	Participation communale	37 640,00 €
Total dépenses	56 460,00 €	Total recettes	56 460,00 €

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (B BONNET), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet réévalué d'installation d'un terrain de padel
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention utile sur ce dossier et à signer tout document s'y rapportant

2020/68 Décisions modificatives sur budget communal – virement et révision de crédits

M. le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder aux virements et révisions de crédits suivants sur le budget communal :

1- Virement de crédits :

30 000 € de crédits supplémentaires doivent être prévus sur l'opération 107 – berges de Garonne. En effet, une facture n'avait pas été prévue au budget primitif 2020 (travaux de l'entreprise Naudin

que celle-ci n'avait pas facturés en 2019). Ces crédits vont être pris sur l'opération 174 – Infrastructure sportive

10 000 € de crédits supplémentaires doivent être prévus sur l'opération 164 – extension cantine scolaire. En effet, il s'agit d'erreurs de ventilation de factures entre l'opération 163 – maison des aînés et l'opération 164, certaines entreprises n'ayant pas accepté de procéder à la répartition du coût entre les 2 projets. Ci-après le virement de crédits proposé :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111-174 : Infrastructure sportive	30 000,00 €			
D 2135-107 : Renforcement berges garonne		30 000,00 €		
D 2135-163 : Maison des aînés	10 000,00 €			
D 2135-164 : Réaménagement/Extention cantine		10 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000,00 €	40 000,00 €		
Total	40 000,00 €	40 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

2- Révision de crédits

De plus, il convient de prévoir des opérations d'ordre qui nécessitent la révision de crédits suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		2 491,64 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		2 491,64 €		
R 2033 : Frais insertion				2 491,64 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				2 491,64 €
Total		2 491,64 €		2 491,64 €
Total Général		2 491,64 €		2 491,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les virements et révisions de crédits proposés

2020/69 Inscriptions en dépenses avant vote du BP 2021 de la commune

En vertu des articles L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut jusqu'à l'obtention du budget et sur l'autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (section d'investissement).

Il est donc proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2020.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2020 déduction faite des crédits prévus au 16 (remboursement capital d'emprunt) s'élevait à 2 745 006,63 €, la quote-part de ces crédits représente donc $2\,745\,006,63 \text{ €} \times 25\% = 686\,251,66 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avec la répartition suivante :

Chapitre	Article	OPE	Intitulé	25%
21	2135	107	Berges de Garonne	80 000 €
204	2041512	155	Voirie fonds de concours	10 000 €
21	2135	159	Infrastructure et services	6 300 €
21	2188	160	Supports de communication	15 400 €
21	2135	161	Acquisitions et travaux Mairie	15 000 €
21	2135	163	Maison des aînés	50 000 €
21	2135	164	Réaménagement - extension cantine	20 000 €
21	2135	167	Mise en accessibilité erp	20 000 €
21	2188	169	Créations paysagères	10 000 €
21	2135	174	Infrastructures sportives	10 000 €
21	2135	177	Acquisitions foncières	13 000 €
21	2135	178	Rénovation énergétique	25 000 €
21	2135	28	Travaux et acquisitions école	66 924 €
				341 624 €

2020/70 Indemnité sonneur de cloches et gardien d'Eglise

Concernant l'indemnité de gardiennage de l'Eglise Le Maire reprend les termes de la circulaire INTD1301312C fixant les plafonds applicables.

Il indique que pour 2020, les plafonds restent inchangés par rapport à ceux de 2019 (circulaire NOR/IOC/D/11/21246), à savoir 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

S'agissant du sonneur de cloches, son service englobe entre autres les sonneries lors des cérémonies du 8 mai, du 11 novembre et des mariages. Son indemnité avait été fixée pour l'exercice 2019 à 701.20 € (inchangée depuis 2014).

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'octroi de ces indemnités et de leur coût.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE D'ACCORDER :**

- Une indemnité de gardiennage au prêtre affectataire de Saubens d'un montant plafond de 119,55 € identique à celui de l'exercice 2019
- Une indemnité au sonneur de cloches d'un montant de 701,20 €

➤ **DEMANDE** au Maire de procéder au paiement de ces indemnités

2020/70 Indemnité sonneur de cloches et gardien d'Eglise

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités 2019 du SIAS, annexé à la délibération.

O. GUILLEMET, délégué au SIAS présente le rapport.

O GUILLEMET : Il serait intéressant de voir quelles mesures rh sont prises au regard du cumul très important d'arrêts maladie dans l'année.

Pour SAUBENS, 11 personnes bénéficient de l'aide à domicile, aucune du petit dépannage et du portage de repas.

B PENNEROUX : les autres saubenois dans la même tranche d'âge ne nécessitent pas ces services ?

I GARY : ils passent soit par des sociétés privées soit par d'autres associations.

O GUILLEMET : La DGS du SIAS indiquait que les critères de calcul des cotisations allaient peut-être être revus. Une hausse de 10% du montant des cotisations avait été prévue pour 3 ans, celle-ci va être prolongée.

Le coût de revient de l'aide à domicile est supérieur au tarif horaire.

B BONNET : cela peut être plus intéressant de verser le montant que l'on verse en cotisations directement aux bénéficiaires.

B MARIUZZO : Une société privée a pour objectif premier de faire des bénéfices ce qui n'est pas le cas d'un service public. Il y a eu un problème de gouvernance au SIAS en 2014, qui est en cours de résolution. Il faut leur laisser le temps.

D PEYRIERES : A la lecture du document on ressent une souffrance au sein de ce syndicat. Quelles actions veulent-ils mettre en place pour corriger le tir ?

B MARIUZZO : avant de quitter le syndicat il faudrait s'assurer que l'on retrouve un service équivalent voire mieux ailleurs.

O GUILLEMET : la qualité des repas a été améliorée depuis 2 ans. Il y a une volonté de réduire au maximum le déficit ; je ne vois pas comment ils vont y parvenir.

B PENNEROUX : nous avons donc tout intérêt à faire de la publicité pour le syndicat.

JM BERGIA : Je suis partagé pour faire de la pub si on n'a pas le service en face.

B MARIUZZO : vous mettez à bas les valeurs du service public ! on parle de 5500 € versés au SIAS sur un budget communal d'1.5 millions d'euros !

JM BERGIA : à mon sens nous devons :

- interroger les bénéficiaires sur la qualité du service
- interroger les services ressources humaines sur la politique qui est menée quant à l'absentéisme.

O GUILLEMET : ils ont du mal à fidéliser les bénéficiaires.

Les discussions étant closes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE D'APPROUVER** le rapport d'activités 2019 du SIAS Escaliu

QUESTIONS DIVERSES

Point 1

M ZIAOUNI : quand la clôture de la maison des aînés sera-t-elle réalisée ?

M GEWISS : les devis sont à l'étude, cela sera bientôt fait

Point 2

O GUILLEMET : quand le jugement aura-t-il lieu dans l'affaire des gens du voyage ?

JM BERGIA : c'est prévu en mars 2021

Point 3

JM BERGIA : on ne sait pas si les vœux du Maire se feront et s'ils se font cela sera en présentiel ou en distanciel.

Point 4

B MERCI : pour l'organisation du repas des aînés, étant donné le contexte, il est préférable de se laisser du délai et de voir quand on peut le caler.

B PENNEROUX : faut-il communiquer dans le saubens malin ?

B MERCI : oui

Fin de la séance : 23h00